

On s'était bien marré pendant les 9 mois d'existence de ce super collectif. Cela avait été une belle expérience. Jacques m'en parlait de temps à autre, avec son air roublard de prolo, ces digressions incessantes, ces petits sourires.

Jacques a été rattrapé par la camarade en ce mois d'août. Il est parti tranquillement... On s'est vu régulièrement pendant 20 ans... Ca marque... A sa crémation, le bureaucrate en chef de FO était là pour faire « son éloge ». J'en ai eu froid dans le dos. S'il savait ce qu'il pensait de lui. Et puis, j'ai été appelé à prendre la parole. C'est un truc qu'il aurait bien aimé... Et mon intervention a été suivie d'un morceau de musique, « les anarchistes », de Léo Ferré. Tout était dit...

Dans les années quatre vingt, il y avait des compagnons qui avaient des tonnes de trucs à nous dire et à nous faire partager...

ES

TROUBLANT

Lors de la manifestation contre la réforme des retraites, du 23 septembre dernier, plusieurs militants néo-nazis (5 à 6) sont venus provoquer (et photographier) les militant(e) du DAL (Droit Au Logement) de Tours. Le 27 septembre, ces derniers ont déposé plainte au commissariat. Après cet «exploit», les fachos ont rejoint les rangs de la CFDT et pris des drapeaux pour jouer avec. La seule réaction des militant(e)s de cette organisation étant de leur dire «qu'ils pouvaient les garder mais de ne pas faire les cons»... Le problème, c'est qu'ils étaient parfaitement identifiable puisqu'un avec un tee-shirt avec une croix gammée, sous sa veste et qu'un autre l'avait tatoué sur son crane rasé. La CFDT s'amuse à passer du «Béruriers Noirs» dans les manifs (groupe phare du rock anti fasciste des années quatre vingt dix), mais laisse des nazillons jouer avec ses drapeaux... Cela en dit long sur le niveau de bouffonnerie qu'ils ont atteint... ES (source : DAL de Tours)

POUR NOUS RETROUVER EN LIGNE : DES DOSSIERS, DES VIDEOS, DES EMISSIONS, DE LA MUSIQUE, ETC...
<http://www.demainlegrandsoir.org>

Rédaction : Jean-Pierre Lovichi, Marianne Ménager, Jean-François Sarazin, Eric Sionneau. **Assistance technique:** Jean-Michel Surget . **Diffusion :** Véronique Housset.

Illustrations tirées de : <http://blog.fanch-bd.com>.

Le canard est à votre disposition à Tours dans les bars suivants : au Buck Mulligan's, Serpent volant, Le Bergerac , Au Petit Soleil, Le Temps des rois, le Boatman (anciennement l'atelier BD), le Sherlock Homes, les Frères Berthom, le Mc Cool's, Le volume 7, le Black Hawk, la Cabane, Le Caméléon. **On le trouve aussi aux Studios.**

A Blois : Liber-Thés.

Vous pouvez nous écrire à « Demain Le Grand Soir » Radio Béton, 90, Maginot 37100 Tours ou sur demainlegrandsoir@gmail.com

N'hésitez pas, si vous avez des infos à faire passer à l'antenne.

Vous pouvez également recevoir le canard chez vous en nous envoyant une enveloppe timbrée libellée à vos noms et adresse, **nous soutenir en envoyant ou en déposant des ramettes de papier.**

Nous remercions : le groupe de Liaison des Anarcho-syndicalistes, le collectif contre la venue du Pape à Tours, SUD-PTT, le groupe Eugène Bizeau des Libres Penseurs de Touraine qui nous ont soutenus.

Imprimerie SUD PTT 36-37. Tirage : 600 exemplaires.

DEMAIN la chronique LE GRAND SOIR

OCTOBRE
2010
n 56

Supplément papier de l'émission diffusée tous les mercredis de 19h à 20h sur Radio Béton 93.6 et sur www.radiobeton.com.
Rediffusion tous les lundis de 10h à 11h.

Il y eut un silence qui s'étendit très loin, jusqu'au fond des ruelles boueuses. Le vent s'était arrêté de souffler. La misère du monde était au bout de son destin ».

Albert Camus « Les hommes oubliés de Dieu ».

TRAVAIL, FAMILLE, PATES... RIZ

Le parlement a adopté la proposition de suspension des allocations familiales pour absentéisme scolaire. Il répond ainsi à la volonté de Sarkozy qui qualifiait de « priorité absolue » la lutte contre ce « cancer ».

L'absentéisme scolaire est pourtant un phénomène relativement stable qui tourne autour de 6 à 7%.

Alors, pourquoi tant de nervosité subite et précipitée à l'heure où des policiers ou gendarmes ont été affectés sur 53 lycées et collèges dits sensibles (pour l'instant, on épargne les mouflets, porteurs de doudou) ?

Dans un premier temps, on peut déduire que cette mesure, contrairement au cancer qui peut cibler tout le monde, ne dérangera pas ceux qui l'ont votée : peu de probabilité pour que ça grève leur budget.

Sans équivoque, il est facile de constater qu'elle ne s'applique pas à toutes les familles : les parents qui n'ont qu'un enfant à charge ne touchent pas d'allocations familiales... Justice ?

Et puis... Et puis... Et puis, pourquoi aller à l'école quand y'a plus beaucoup de profs (- 60 000 enseignants depuis 2003), quand on a réduit le nombre de conseillers d'orientation psychologues, de conseillers d'éducatifs, de médecins scolaires, de RASED (réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté), de surveillants, pour mettre une force de l'ordre ? C'est quoi l'enseignement... A tirer ? Privilégier la sanction et l'économie à la prévention et au lien social ? Si l'ado fait l'école buissonnière, c'est probablement qu'il a un problème qui doit être pris en charge de manière individuelle, sans arme sous la gorge.

Suspendre les allocs, c'est s'attaquer à une sphère étrangère au cœur du sujet, mettre en péril l'équilibre d'une énième minorité déjà dans la difficulté et la condamner à davantage de détresse en amputant ses moyens.

La logique sécuritaire a bon dos mais vas-y toi ! Bosser, quand c'est compliqué à la maison, que déjà, faute de grives, t'avales tes doses de féculeux et que tu sais que l'absence d'aide risque fatalement, de te faire sombrer un peu plus.

La médaille du mérite, elle est là.

M.M

Les pages du journal étaient maculées de noir, la toile, incrustée d'opprobres. De son intérieur, chacun dans la plongée, pouvait toiser le panorama duquel s'échappait une montagne d'élucubrations. Le théâtre de l'absurde, dans toute sa dimension dramaturge, avait pignon sur rue... : « Mesdames et Messieurs, la cour ! ». Ils battaient le pavé. On les voyait passer, un par un, deux par deux, tissus riches, empreints de feintes et damassés de « soi ». Ils nous enrubannaient.

Dans une effervescence factice, ils se croisaient, se saluaient, le verbe orné d'un sourire d'ivoire, l'œil aux aguets. Ils pouvaient monter sur scène, chacun leur « tour » et c'était chacun son tour.

Lui, c'était C.E., maire de Nice. On disait qu'il disposait de deux appartements à Paris aux frais de l'état (les nôtres). Elle, C.B., ex-ministre s'était vu confié par l'Elysée, une mission sur « les conséquences sociales de la mondialisation », rémunérée 9500 € par mois avec un budget pour quatre collaborateurs et un chauffeur. Là-bas, G. T., nouveau ministre, louerait un appartement dans le 15^{ème} arrondissement de Paris pour une somme au moins 50% inférieure au prix du marché. Un peu plus loin, ce secrétaire d'Etat à la coopération, A.J., aurait déclaré de fausses surfaces construites dans sa maison près de St Tropez dans le but d'obtenir un permis de construire illégal. Il y avait aussi « le pharaon », C.B., secrétaire d'Etat chargé du Grand Paris qui se serait fait payer 12 000 € de cigares sur les fonds publics et assurerait qu'il avait réglé sa part de consommation : 4 500 €. Et puis encore Eric et Liliane, Bernard et tant d'autres...

Tout ce petit monde s'accommodait, se raccommoait et finissait par se réafficher, sous les diodes, sans scrupules. Le passage à la presse pour « débordements notoires » était insidieusement devenu un couronnement : « le gâteau sur la cerise » (manque de classe !). Ils testaient celui ou celle qui restait derrière le carreau ; le but était qu'il ou qu'elle avale une dragée, toujours plus grosse, sans sortir de ses gonds.

L' a r t, c'était de tout renverser sur son chemin, un travail de bourrin : éteindre l'émotion et toutes ses bougies, motrice des réactions, « matrice » de tous les sens...

De temps en temps, tout ce petit bloc semblait se désolidariser.

L'expulsion brutale et active des Roms en plein soleil (et l'acte suivant de la pièce, consacré aux prochaines présidentielles) poussait certains d'entre eux à sortir la langue de leur pochette.

Le clergé catho, en robe longue, avait comparé les ordres de l'Elysée à des procédés complètement « nazis ». Rocard refaisait surface : « *On n'avait pas vu ça depuis Vichy, on n'avait pas vu ça depuis les nazis. Mettre la priorité sur la répression, c'est une politique de guerre civile* ». Martine était furieuse, Ségo s'en mêlait. Le parlement de Strasbourg avait levé des brancards. Un député européen utilisait le terme de « déportation » pour celui « d'expulsion ». Une commissaire européenne parlait de discrimination et faisait le parallèle avec une époque tragique. La commission européenne annonçait qu'elle allait poursuivre la France devant la cour de justice. Les Etats-Unis invitaient Paris à respecter le droit des Roms. Tous, apparemment étaient plus qu'offusqués.

Même au sein de l'UMP, certains rétractaient leurs orteils, dans leurs petits souliers. Aïe !

L'Elysée campait droit dans ses bottes...

Le procès des « 4 de Tours », poursuivis par Brice Hortefeux, accusés de diffamation (pour avoir rappelé que les méthodes actuelles d'arrestation des enfants sans-papiers avaient été employées sous Vichy), était reporté en décembre.

Le tumulte politique et médiatique, autour de cette sombre histoire, sera probablement retombé dans deux mois.

Après tout ce tapage sur le devant de la scène, si les « 4 de Tours » venaient à être condamnés, l'acte pourrait être interprété comme un pari sur le prix du silence et insinuer outrageusement qu'il existe une justice d'élite, une justice pour le popolo, destiné à bosser gratuitement si possible et surtout, sans la ramener...

La liberté d'expression ne serait qu'un judas sur une ouverture.

Souhaitons que cette réflexion, simple « lucarne », n'échappe pas au prochain tribunal dans une récréation ... « La cour ! »

La cour : bitume ou périmètre de contre-plongée ?

Les battants encourageaient le verdict.

C'était dans le rez-de-chaussée que nous nous rencontrions le plus fréquemment. Il avait installé, près de son garage, son bureau et parsemait la pièce d'armoires et d'espaces de rangement. Etaient entassés là, des milliers de documents, livres, dossiers, études, journaux... Il avait, notamment, la collection complète de la « Révolution Prolétarienne », revue mythique du syndicalisme révolutionnaire Français. Il avait été archiviste de la CGT, avant guerre (39/40). A cette époque, le poste d'archiviste était un des principaux postes dans la hiérarchie de l'Union Départementale CGT. Puis au sortir de la guerre, il avait été un des fondateurs de Force Ouvrière. Dans le département, il avait même été le premier secrétaire départemental. Son frère, avait joué un rôle de dimension nationale dans cette affaire. Parti de la CGT de l'époque où la moindre critique est un délit d'opinion et où la chasse aux sorcières est constante, il emporte majoritairement avec lui sur le département de nombreux syndicats : Les municipaux de Tours, les hospitaliers, les produits chimiques de Tours et de Saint Pierre des Corps, les VRP, le syndicat des employés, les syndicats de fonctionnaires (à l'exclusion d'un seul, celui des CRS qui reste à la CGT !).

Le 7 mars 1948, les statuts de l'UD FO sont approuvés à l'unanimité. Ces derniers réaffirment leur attachement à la charte d'Amiens et n'oublient pas sa portée révolutionnaire. Les congrès qui suivent précisent 5 points :

Information des buts révolutionnaires du syndicalisme tels qui ont été précisés dans la charte d'Amiens.

Démocratie syndicale

Indépendance du syndicat vis-à-vis de tous les partis politiques.

Indépendance vis-à-vis du patronat et de l'Etat.

Lutte contre le fonctionnarisme ou le bureaucratisme syndical.

Ce dernier point prête à sourire aujourd'hui, lorsque l'on connaît les générations de bureaucrates permanents qu'à engendré cette organisation, mais à l'époque, les dirigeants de FO les respectent et se retirent de leurs postes de responsabilités au bout de 2 mandats (soit 6 ans). Les secrétaires généraux de FO qui vont suivre vont s'installer tranquillement durant des décennies dans des maroquins syndicaux bien confortables... Jacques Hervé, puisque c'est de lui qu'il s'agit, n'est pas de ce bois là. Comme de nombreux militants syndicalistes révolutionnaires et anarcho syndicalistes de l'époque, il va travailler de façon désintéressée et non carriériste à tenter de développer un syndicalisme libre (avec la contradiction formelle que FO se crée grâce à l'argent de l'AFL-CIO, elle même financée par la CIA américaine). Mais l'époque est trouble et le mouvement ouvrier est pris en otage entre les partisans de l'oncle Sam ou ceux du boucher Staline.

Jacques en avait marre de ces bouffons qui passaient le voir de temps à autre pour lui piquer des archives, son unique trésor... Nous discussions pendant des heures des grands moments du mouvement ouvrier, de son état pitoyable, de la CNT, de SUD... C'était un abonné au « libertaire », à « L'Union Pacifiste », à la « Libre Pensée », etc. Il m'en filait des numéros régulièrement... On avait créé le « Collectif Contre la Venue du pape à Tours », lorsque l'affreux Polonais est venu polluer l'air local. Cela n'avait pas fait que des heureux : menaces des intégristes, calomnies des trotskistes frapadingues du « parti des Travailleurs », méfiances de la gauche institutionnelles...

Dernière preuve, le sujet qui nous occupe et qui s'appuie sur une possibilité initialement construite pour n'être limitée qu'à des cas exceptionnels et d'une particulière gravité notamment au regard de ce qu'il convient de qualifier de double peine et qui menace d'être aujourd'hui étendue à de la criminalité de droit commun.

L'extension est d'autant moins la bienvenue que d'une part, comme nous l'avons montré, le texte en vigueur pourrait permettre en l'état de sanctionner certains actes portant atteinte à la vie de policiers dans certaines circonstances, qui pourraient permettre la qualification d'actes de terrorisme, d'autre part, le droit pénal prend déjà en considération la gravité des actes commis à l'encontre des personnes en charge de l'autorité publique et sanctionne plus durement leurs auteurs (circonstance aggravante).

Mais peut-être le gouvernement pense-t-il avoir ainsi trouvé le moyen de faire du peuple français le peuple le plus honnête de la planète en excluant de la nation tout contrevenant aux lois du pays ?

JPL



SONNEZ LA RETRAITE !

Bon..ben voilà...Le cirque reprend son tour de piste. Une ballade le 7, une promenade le 23. Vont bien nous en trouver une autre à la mi-octobre.

Pendant que l'on donne notre journée de paye pour sonner la retraite, d'autres en font leurs choux gras. Les secrétaires généraux fêteront Noël dans l'aisance.

En attendant les 62 ans sont votés. Peut-être un peu moins si ça se durcit un peu. Plus on se mobilise, plus on a de points pour négocier. La décote «retraite» contre X «journées de grève» est sous forme de tableau Excel déjà chiffrée. Déjà négociée, style «si vous en mettez 3 millions dans la rue on baisse à 61 ans et 9 mois.».

Les couloirs lambrissés résonnent du chuchotement des gens importants. « Plus y'a de vieux, moins y'a de sous » Ha! la poésie sénatoriale...

A la radio ce matin, ils disaient qu'un quart des cotisants n'arrivent pas aux 60 ans. Le travail tue. C'est la réalité d'aujourd'hui. L'hypothétique c'est en 2025, avec 100% de biens portants à 62 ans. C'est du calcul démarche qualité. On se base sur l'actif théorique. Les morts ça ne compte pas. On suppose que s'il y a un reliquat c'est pour les actionnaires (qui sont des croques morts bien vivants). C'est de la prospective UMP.

Et si au lieu d'une grève temps fort (une journée de paye pour ma pomme), on se lançait dans la grève générale reconductible voir illimitée et joyeuse.

Irresponsable! Nous disent les apparatchiks. Les gens-otages sont contre ces procédés terroristes. Il faut savoir négocier, car tout de même: «plus y'a de sous plus y'a de vieux.».

Plus de vieux, peut être, mais moins de sous, certainement pas, avec les bénéfices acadabrantiques du CAC 40. C'est surtout l'époque des riches plus riches et des vieux plus pauvres parce qu'ils sont faciles à voler. Les riches c'est des méchants.

Et la redistribution des richesses elle est déjà prévue dans le tableau EXEL des apparatchiks?

Ben oui, et s'ils savent déjà ce qu'ils vont signer, ou lâcher, ou taire. S'ils nous font marcher c'est pour passer à la case d'à côté dans le tableau EXCEL et peut-être gagner 1 euro de plus par mois. (tien, déjà y'a le quart de la manif qui va pas arriver à cet âge d'or.)

Et pis d'abord, je suis pour les questions concrètes: ça nous fait gagner combien un jour de manif temps mort? Parce que si 2 journées par mois pour septembre octobre novembre, ça fait 6, autant les faire toutes d'un coup. Pour celui qui va à la pêche c'est valable! Pour les militants une semaine de fiesta aussi!

Avec la misère qu'ils nous promettent pour nos vieux jours (enfin les $\frac{3}{4}$), je vois pas trop ce qu'on a vraiment à perdre. Et tous le monde sait que chanter «on a gagné», dans une période comme celle là, ça file la pêche sur au moins trois générations. On leur ferait bouffer leur tableau EXCEL déjà chiffré et ça serait déjà pas mal.

Ça vous dit une semaine de fiesta constructive?

JFS

POUR LE DROIT PENAL, LES POLICIERS NE SONT PAS MONSIEUR TOUT LE MONDE...

Bien sûr, il faut d'emblée s'opposer aux termes employés par le Président de la république dans son allocution de Grenoble pour ce qu'ils constituent d'atteintes au « vivre ensemble » démocratique, termes d'autant plus inacceptables qu'ils sont portés par le plus haut dignitaire de l'état français, en principe garant de nos valeurs et non par un simple candidat en campagne.

Bien sûr il convient d'en dénoncer la démagogie liée à leur caractère totalement inopérant parce qu'évidemment inconstitutionnel, mais il semble également important de rappeler certaines évidences pour qui connaît un peu le droit en général et le droit pénal en particulier et notamment le fait que tuer un policier n'est pas comme tuer « Monsieur Tout-le-Monde ». C'est plus risqué.

Effectivement, l'instrumentalisation du droit à des fins strictement politiciennes, c'est-à-dire de pure tactique, portée à sa quintessence par le Président de la république dès avant son élection mais également une fois en fonction, a été souvent dénoncée.

Le scénario est rodé et manifestement efficace au regard des sondages : survenance d'un fait divers médiatisé parce que sordide, réaction immédiate avec déplacement, écoute des victimes et dans la foulée annonce d'une nouvelle réforme législative destinée à renforcer la sanction qui tombera désormais sur l'auteur de faits similaires (pour l'heure le principe fondamental de non-rétroactivité de la loi qui protège les "malfrats", les "voyous", les "racailles" qui ont eu la bonne idée d'agir avant la réforme ne semble pas encore menacé... Ca viendra peut-être).

Outre l'instrumentalisation, c'est surtout, vu du juriste, la déstructuration du droit qu'il convient de dénoncer, sa perte de cohérence parce qu'il n'est plus pensé dans son ensemble, parce qu'il enfle chaque jour et qu'il menace par conséquent d'éclater : plus de principe directeur, oubli des principes essentiels qui le constituent comme par exemple, le fait que la loi doit être générale.

Le modèle est venu d'en haut avec un droit européen très réglementaire et très précis. Mais force est de constater qu'aujourd'hui, les réformes se font par ajouts, par petite touches. Il n'aït qu'à prendre la plupart des textes législatifs récents pour constater combien leur lecture ne peut plus être autoportante. Trop souvent privilégie-t-on le texte de la loi en oubliant son esprit.

Gênante quand elle touche des textes donnés, la démarche devient dangereuse pour l'architecture globale du droit lorsqu'elle concerne ses fondements.

Tel est bien le cas de la réforme envisagée par le gouvernement au sujet de la déchéance de la nationalité française, d'abord envisagée pour les polygames puis pour les personnes qui auraient volontairement porté atteinte à la vie "de policiers, de gendarmes ou de toute personne investie de l'autorité publique".

Au delà de l'évidente supercherie juridique et intellectuelle consistant à laisser croire qu'elle se limitera aux "français d'origine étrangère", l'idée même de sanctionner la criminalité par un droit autre que le droit pénal dont c'est la fonction première, est critiquable.

Bien sûr, il pourra m'être rétorqué que la possibilité de la déchéance de la nationalité existe déjà et qu'elle a été instituée en 1993 par un gouvernement de gauche. Très bien. De quoi s'agit-il ?

En cause, l'article 25 du code civil modifié par la loi du 16 mars 1998. Il dispose que la déchéance s'appliquera en cas d'atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation ou d'actes terroristes, d'atteintes à l'administration publique commises par des personnes exerçant une fonction publique, de soustractions aux règles concernant le service national ou encore si une personne s'est livrée au profit d'un Etat étranger à des actes incompatibles avec la qualité de Français et préjudiciables aux intérêts de la France.

Il suffit de lire les lignes ci-dessus pour s'apercevoir du caractère exceptionnel que doit recouvrir la mesure et de la portée des actes concernés.

Toutefois, j'irai dès lors même plus loin. Sachant que la notion d'actes de terrorisme s'entend d'actes intentionnellement en relation avec une entreprise individuelle ou collective ayant pour but de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur, il n'est pas exclu que certaines attaques contre les forces de l'ordre dès lors qu'elles répondraient aux critères susvisés, notamment dans l'hypothèse de préméditation, pourraient ouvrir la possibilité de la déchéance de la nationalité française de leurs auteurs.

Qu'est-ce qu'apporterait donc un nouveau cas, à la fois plus précis, puisqu'il viserait spécifiquement les policiers mais également éminemment plus large puisqu'il concernerait toute atteinte à la vie desdits policiers ou représentants de l'ordre ? Il ne ferait qu'aller dans le sens de la tendance précitée de l'élaboration d'une casuistique appelée très vite à ressembler à une liste à la Prévert. car une fois la porte ouverte, qui pourra la refermer ? Encore une fois, quel serait le critère ? La gravité ? La portée émotionnelle ? Mais alors, les pédophiles ?... L'émotion n'a pas de limite.

Le risque : faire basculer le droit commun dans l'exception. Car le danger est là. Toute exception faite aux principes constitue une brèche qui rapidement devient béante. Il suffit pour s'en convaincre d'observer tous les dispositifs exceptionnels comme par exemple la durée des gardes à vue. Le renouvellement, initialement soumis à certaines conditions est devenu la règle en pratique, l'extension régulière des crimes et délits pouvant faire l'objet de fichage également. Et les exemples pourraient être multipliés.